

COMPTE-RENDU SOMMAIRE - DU CONSEIL MUNICIPAL
17 décembre 2018 à 20h30 en Mairie

Le 17 décembre 2018 à 20h30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans son lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Etienne DHUICQ, Maire.

Présents : Tous sauf

Absents représentés : Brigitte LAGRUE par Yvonne THIMOND, Romain GIRARDIN par Pascal POISSON, Micheline JACQUARD par Elisabeth MOUFFLIER, Jean-Paul COLMONT par Etienne DHUICQ, Jacky PINGRET par Régis NOIZET

Absents excusés : Jean-Paul BERNIER, Catherine RUIZ

Absents non excusés: Morgane DOR, Hélène D'ARAQUY

Olivier CHANOINAT, Trésorier, présent

Jérémy ARAQUE a été nommé secrétaire.

Communications

18/12/2018 - 18h Spectacle de Noël de l'école Jeanne D'Arc

19/12/2018 - 18h30 Noël de la Ville

20/12/2018 - 14h Marché de Noël Hôpital

21/12/2018 - 14h réunion avec les Gilets Jaunes + mise en place d'un cahier de doléances

06/01/2018 - Repas des anciens

16/01/2018 - 14h Conseil municipal Jeune - visite école maternelle

17/01/2018 - 17h30 Présentation par ABF du dispositif de site patrimonial remarquable

17/01/2018 - 19h Conseil municipal

19/01/2018 - 20h30 AG Union musicale

21/01/2018 - 18h Commission préparation libération 2019

23/01/2018 - 18h Vœux Ville CCBC

Périmètre de captage Château Thierry, Marne la Vallée

Ajout d'une délibération supplémentaire - Décision modificative budgétaire

Retrait d'une délibération - Projet de création du syndicat mixte Marne et Surmelin

Les conseillers municipaux suivants sont désignés comme membres de la nouvelle commission de contrôle des listes électorales:

- Yvonne THIMOND
- Micheline JACQUARD
- Marie-Claude HIMMESOETE
- Pascal THEISEN
- Christian TIXIER

Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 26 novembre 2018

Adopté à l'unanimité

DELIBERATIONS

2018-9765 Subventions aux associations 2018

Le Conseil municipal après avoir délibéré, décide d'attribuer les subventions aux associations 2018 comme indiqué ci-après:

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS <i>Imputations budgétaires en dépenses de fonctionnement : Chapitre 65 - Article 6574</i>	2018
<i>Amis des Eglises</i>	190 €
<i>Anciens Combattants</i>	900 €
<i>Association de Mondement</i>	70 €
<i>Familles Rurales</i>	1 180 €
<i>Lutte contre le Cancer</i>	330 €
<i>FNATH</i>	210 €
<i>Groupe Force T</i>	210 €
<i>Secours Catholique</i>	160 €
<i>Croix Rouge</i>	110 €
<i>Association des Conciliateurs de justice de la Marne</i>	90 €
<i>Association la D.I.N.A.</i>	160 €
<i>Association Vive la Vie</i>	160 €
<i>Association "le Regard au bout des doigts"</i>	60 €
<i>Syndicat Charolais de la Marne</i>	370 €
<i>Association Minnalousche (stérilisation des chats)</i>	1 000 €
<i>TFBCO</i>	5 470 €
<i>Association la Balise</i>	5 000 €
<i>Sous-Total</i>	15 670
<i>Comité des Œuvres Sociales – 50% de la cotisation. 11 employés communaux en 2019</i>	1 144 €
TOTAL	16 814 €

Adopté à l'unanimité

2018-9766 Tarifs 2019

Le Conseil municipal après avoir délibéré décide de fixer les tarifs 2019 comme indiqué ci-après:

SALLE DES FETES ROGER PERRIN	
LOCATION SALLE ENTIERE	
Entreprises -Associatons locales	435
Particuliers	470
Particuliers hors ville	610
Associations hors ville avec adhérents locaux	575
Entreprise hors ville	730
Location activité commerciale	730
Location du lendemain	1/2 tarif
LOCATION HALL	
Location du Hall	1/2 tarif*
Location du Hall pour vin d'honneur	105
Location du lendemain	1/2 tarif

HALLE AUX VEAUX	
Manifestation non commerciale	
Association - Particulier	160
Hors Montmirail	230
Vin d'honneur (6h)	
Association - Particulier	85
Hors Montmirail	110
Manifestation commerciale	300
Location du lendemain	1/2 Tarif

CENTRE LA ROCHEFOUCAULD	
Indice loyers commerciaux 2 ^o T: 2,35 %	
C.R.P.F.(loyer à l'année)	1588,73
Salle Associations locales	gratuit
Bureaux (par heure)	4,00
Bureaux Avocats (loyer à l'année)	1090,09
Salle Réunion 2 ^{ème} étage (par location)	63,50
Bureau Relais assistantes maternelles (à l'année)	2000

CAMPING (Tarifs journaliers)	
Campeur	2,00
Enfant	1,50
Emplacement non délimité	1,50
Emplacement délimité	1,50
Voiture supplémentaire	1,00
Véhicule mort 01/11 31/03	1,50
Véhicule mort 01/04 31/10	5,50
Branchement électrique du 1/4 au 31/10	5,00
Branchement électrique du 1/11 au 31/3	11,00
Jeton borne camping-car - vente indirecte du jeton aux Commerçants et Office de tourisme	2,00
Jeton borne camping-car - vente directe du jeton aux usagers	2,50

LOGEMENTS ET LOCAUX PROFESSIONNELS	
Indice loyers 2 ^{ème} trimestre: 1,25 %	
1 Rue de Pommesson	443,04
Centre La Rochefoucauld	214,36
2 Rue de la Libération	52,60
2 Rue St Vincent de Paul	342,75
Maison rue des Egremonts	398,75
14 Rue de la Molotte	549,73
28 Rue Fbg Paris Crèche	832,80
Bât. av.Charles de Gaulle	535,49

DROITS DE VOIRIE ET TROTTOIRS	
Pavés (par m ² par an)	17,20
Autres (par m ² par an)	7,10
Occupation du domaine public parking Point I - Food truck, camion pizza - à l'année par mètre linéaire	60,00

MOBILIER	
Particuliers	
Table	2,00
Chaise et banc	0,50
Prise en charge	10,00
Frais de livraison	20,00
Professionnels	
Table	4,00
Chaise et banc	1,00
Prise en charge	10,00
Frais de livraison	20,00

CONCESSIONS - 2m²	
30 ans	330,00
50 ans	495,00
Perpétuelle	1560,00
Colombarium 30 ans (2 urnes)	729,00
Cavurne 15 ans	114,00
Cavurne 30 ans	222,00
Cavurne 50 ans	330,00
Cavurne perpétuelle	1038,00
Jardin du Souvenir	Gratuit

POLE SANTE MONTMIRAILLAIS	
Bureaux professionnels de santé	
Location à l'année	5,50 € / mois Hors charge
Location à la journée (= ou > à 4 heures cumulatives)	5,5 € / heure
Location à l'heure (< à 4 heures cumulatives)	6,5 € / heure
Autres bureaux	
Location bureau CSD (12,5m ² + 9m ² salle d'attente)	250 € / an
Location bureau PMI (en fonction des bureaux disponibles)	250 € / an
Location du bureau Sport Santé DRJSCS (25m ²)	500 € / an
Location de la salle de réunion	
Association des professionnels de santé	Gratuit
Autres professionnels, location à la journée (> à 4 heures cumulatives)	100 €
Autres professionnels, location à l'heure (< à 4 heures cumulatives)	70 €
Location de la salle au RDC bas	
location à la journée (= > à 4 heures cumulatives)	100 €
location à l'heure (< à 4 heures cumulatives)	70 €
Logement meublé - médecin remplaçant - stagiaire	
Location à la journée du lundi au vendredi (11h00 à 10h le lendemain)	10 € / jour
Location week end (vendredi 11h00 au lundi 10h00)	30 € / weekend
Location pour 1 mois	150 €

Adopté à l'unanimité

2018-9767 Décision modificative budgétaire

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide de porter au budget 2018 les sommes suivantes:

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES :

- + 5828 à l'article 16878 code 314 - Remboursement avance CNC
- 5828 à l'article 2031 code 026 - Etudes cimetièrè

Adopté à l'unanimité

2018-9768 Autorisation d'engager, mandater, liquider les dépenses d'investissement avant l'adoption du budget

Le Conseil municipal, après avoir délibéré autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2019, dans la limite du quart des dépenses inscrites au budget de l'exercice 2018, selon la répartition précisée ci-après :

Intitulé	Montant
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilés	15 237,50
1641 - Emprunts	13 207,50
16878 - Autres organismes et particuliers	2030,00
Chapitre 20- Immobilisations incorporelles	3543,00
2031 - Frais d'études	3543,00
Chapitre 204 - Subventions d'équipement versées	268 614,75
20415 - Groupements de collectivités	263 975,00
2041621 - CCAS	494,75
20422 - Personnes de droit privé	4 145,00
Chapitre 21- Immobilisations corporelles	134 621,50
211 Terrains	10 000,00
212 Agencement et aménagement de terrains	6 150,00
213 Constructions	42 229,00
215 Installation, matériels et outillages techniques	67 485,00
218 Autres immobilisations corporelles	8 757,50
Chapitre 23- Immobilisations en cours	328 172,50
2312 Terrains	12 500,00
2313 Constructions	309 422,50
2315 Installation, matériels et outillages techniques	6 250,00

Adopté à l'unanimité

2018-9769 Recrutement et rémunération des agents recenseurs

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide d'autoriser le recrutement de 8 vacataires pour assurer la mission spécifique et ponctuelle liée aux enquêtes de recensement de la population pour la période allant du 3 janvier au 17 février 2019.

Les agents recenseurs seront rémunérés de la façon suivante:

- 1,14 € par bulletin individuel
- 0,63 € par feuille de logement
- 0,63 € par dossier collectif
- 10 € par carnet d'adresse
- 25 € par séance de formation

Adopté à l'unanimité

2018-9770 Acquisition d'une partie des parcelles cadastrées section ZN 198 et 199

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, autorise l'acquisition d'une partie des parcelles cadastrées section ZN 198 et 199 appartenant à Monsieur et Madame PINON, d'une surface de 109 m² pour 109 €. Les frais de division et de notaire seront à la charge de la commune.

Adopté à l'unanimité

2018-9771 Cession de la parcelle cadastrée section AM n°191 et d'une partie du domaine public rue du Gué

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

Constate la désaffectation d'une partie du domaine public d'une surface de 66 m² située en limite de la parcelle cadastrée section AM 13.

Décide du déclassement du domaine public de 66 m² de la rue du Gué.

Autorise la cession de cette partie de la rue du Gué située en limite de la parcelle cadastrée section AM 13 de 66 m² pour 66 € à Monsieur et Madame PINON.

Autorise la cession de la parcelle cadastrée section AM 191 de 43 m² pour 43 € à Monsieur et Madame PINON.
Les frais de division et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Adopté à l'unanimité

**2018-9772 Cession d'une partie du domaine public en limite de la parcelle cadastrée section ZH n°85 -
rue de Vauchamps - Hautefeuille**

Le Conseil municipal, après avoir délibéré:

Constate la désaffectation de cet ancien puits communal.

Décide de son déclassement du domaine public.

Autorise la cession de cette partie du domaine public d'une surface d'environ 80 m² pour 2€ par m² à Monsieur et Madame JERGER.

Les frais de notaire et de division seront à la charge de l'acquéreur.

Adopté à l'unanimité

**2018-9773 Cession d'une partie du domaine public en limite de la parcelle cadastrée section AD n°94 -
rue de Vauchamps - Hautefeuille**

Après débat et sur proposition de Monsieur le Maire avec l'accord des membres du Conseil municipal, la délibération est retirée de l'ordre du jour.

*L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 22h30*

Etienne DHUICQ
Maire de Montmirail



